Legislative Assembly of Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

1re SESSION, 44e LÉGISLATURE, ONTARIO
5 CHARLES III, 2026

Projet de loi 154

Loi proclamant la Journée de sensibilisation aux cancers précoces

Coparrains :
M. T. Rakocevic
Député(e) F. Gélinas
Député(e) R. Lennox

Projet de loi de députés

1re lecture	19 novembre 2026
2e lecture	
3e lecture	
Sanction royale	

Projet de loi 154 **2026**

Loi proclamant la Journée de sensibilisation aux cancers précoces

Préambule

Le nombre de nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez les personnes de moins de 50 ans est en hausse en Ontario; ce phénomène constitue un problème de santé publique de plus en plus préoccupant dans la province. Chez les jeunes, le cancer passe souvent inaperçu à ses débuts, d'où un nombre croissant de diagnostics à un stade avancé.

La proclamation du 19 novembre comme Journée de sensibilisation aux cancers précoces permettra de mieux sensibiliser les fournisseurs de soins primaires et d'autres personnes aux risques liés aux cancers précoces. Une meilleure sensibilisation peut favoriser des actions plus précoces, comme la détection des symptômes et la pose plus rapide d'un diagnostic, améliorant ainsi les résultats en matière de santé chez les personnes de moins de 50 ans.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Journée de sensibilisation aux cancers précoces

1 Le 19 novembre de chaque année est proclamé Journée de sensibilisation aux cancers précoces.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2026 sur la Journée de sensibilisation aux cancers précoces.*

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 19 novembre de chaque année Journée de sensibilisation aux cancers précoces.